

**Demande
d'approbation des
plans**

RET 04

Projet 11-0139

Dossier Technique

1. Introduction	3
2. Données générales	3
3. Cadastre	3
4. Servitude de passage.....	3
5. Relevés du Terrain	3
6. Plans du projet	3
7. Sous-sol	3
8. Raccordement eau – gaz – électricité	4
9. Occupation du domaine public	4
10. Démolition	4
11. Déchets de chantier	4
12. Sécurité incendie.....	4
13. Sécurité civile	4
14. OCIRT	4
15. Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)	4
16. Eau	4
17. Arbres	4
18. Énergie.....	5
19. Annexes	5

1. Introduction

Ce dossier contient les différents documents techniques nécessaires conformément aux directives cantonales.

2. Données générales

Les données générales sont contenues dans le chapitre 1 de ce dossier Technique. Il s'agit de du formulaire unique de demande d'autorisation de construire. Les éléments concernant la protection civile et l'OCIRT ne sont pas donnés dans les chapitres suivants. (non applicable)

3. Cadastre

Les données du cadastre avec les schémas d'implantation font l'objet de plans dans ce dossier Technique.

- Plan d'ensemble
- Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier
- Extrait du cadastre des sites pollués
- Extrait du plan du registre foncier

4. Servitude de passage

Il n'y a pas de servitudes de passage.

5. Relevés du Terrain

Le relevé du terrain de la zone concernée se trouve en dans le chapitre 8 de ce dossier.

6. Plans du projet

Les plans suivants font partie de ce dossier et y sont annexés :

- Plans nécessaires à la compréhension du projet aéronautique, chapitre 3 et 6
- Plans et schémas nécessaires à la compréhension du projet électromécanique, chapitre 7
- Plans nécessaires à la compréhension du projet de construction de la chaussée aéronautique, chapitre 8

7. Sous-sol

La construction a une profondeur de -1.10m pour le fond d'encaissement. Une étude géotechnique conformément à l'article 9 alinéa 7 du règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05.01 du 27 février 1978) se trouve dans le dossier et dans la RIE

8. Raccordement eau – gaz – électricité

Ces raccordements se font à l'interne de l'Aéroport de Genève. Les SIG ne sont donc pas concernés et aucun document ne doit leur être transmis.

9. Occupation du domaine public

Le domaine public n'est pas occupé.

10. Démolition

Il n'y a pas de démolition prévue dans le cadre de projet.

11. Déchets de chantier

Ce thème est traité dans la RIE contenu dans le dossier.

12. Sécurité incendie

Non applicable.

13. Sécurité civile

Non applicable.

14. OCIRT

Ce dossier ne concerne pas la Loi sur le Travail, ce dossier n'est pas validé par l'OCIRT.

15. Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA)

Ce thème est traité dans la RIE contenu dans le dossier.

16. Eau

L'évacuation des eaux transitera par le bassin de rétention du Vengeron nouvellement construit. Le descriptif du principe de gestion des eaux est contenu dans la RIE.

17. Arbres

Aucun arbre n'est présent dans l'emprise du projet.

18. Énergie

Ce projet ne comporte aucun aspect énergétique.

19. Annexes

- Selon annexes mentionnées.